

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES**  
**17 février 2015**

L'an deux mille quinze, le dix sept février à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Sylvie Hamard, Martial Pinon, Marie-Claude Garreau, Raymond Lamy, Daniel Bruand, Gérard Billault, Martine Dieudonné de Carfort, Eric Gallois, Dominique Lecoer, Brigitte Bertauche, Mélanie Rozeaux, Orane Blanchet.

Absent excusé : Michel Chevallier

Date de convocation : 09 février 2015

Date d'affichage : 19 février 2015

Madame Sylvie HAMARD a été nommée secrétaire de séance.

**EXPOSE DE M. VONNET Roland, 1<sup>er</sup> Adjoint**

M. Roland Vonnet donne le compte rendu d'une réunion organisée par l'Association des Maires du Loiret concernant les perspectives financières jusqu'en 2017.

Suite aux différents transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales et aux baisses des dotations de l'Etat, des simulations financières ont été établies par les services juridiques de l'Association des Maires du Loiret.

Celles-ci nous démontrent une baisse importante des capacités d'autofinancement des collectivités.

Différentes solutions sont présentées pour endiguer cette baisse :

- Hausse des différentes taxes communales
- Hausse régulière des tarifs communaux
- Modification ou annulation de certaines exonérations de taxes
- Mutualiser les achats et le matériel
- Réduction du parc matériel par la réalisation de certains travaux par des entreprises privées
- Baisse des subventions aux associations
- Création de communes nouvelles (suppression des communes de – 1.000 habitants)

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :*

- *Demande de saisine du Comité Technique Paritaire pour la modification de la délibération instituant le régime indemnitaire*

**PERSONNEL TERRITORIAL**

La délibération du 16 octobre 1998 instituant le régime indemnitaire modifiée par celle du 28 octobre 2002 ne comportait pas le cadre d'emploi REDACTEUR dans l'attribution de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires. Depuis la création de ce cadre d'emploi nous devons modifier les précédentes délibérations et recueillir l'avis du comité technique paritaire.

Monsieur le Maire sollicite auprès du Conseil Municipal l'autorisation de saisir le CTP. L'autorisation est accordée.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES**  
**17 février 2015**

**N°008/2015**  
**UNION DES MAIRES RURAUX DU LOIRET**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant de la cotisation 2015 à l'Union des Maires Ruraux du Loiret qui s'élève à 95 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'adhérer à l'Union des Maires Ruraux du Loiret pour l'année 2015 pour la somme de 95 euros.

Les crédits seront pris à l'article 6281 du budget primitif 2015.

**N°009/2015**  
**PAIEMENT FACTURE INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°02/2013 confiant la mission de maîtrise d'œuvre à l'entreprise ECMO, bureau d'études, pour des travaux d'aménagement de la Rue de Douchy, d'un montant de 5.400 € H.T.

L'entreprise nous a présenté une facture que nous devons payer avant le vote du budget. Pour permettre le paiement de cette facture d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 de la commune de Chuelles le conseil municipal doit s'engager à inscrire les crédits au budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au paiement de la facture d'honoraires d'un montant de 3.960 € de l'entreprise ECMO à l'article 2315 du budget primitif 2015.

**N°010/2015**  
**DEMANDE DE REMBOURSEMENT - Pertes livre**

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal plusieurs ouvrages perdus par une ancienne adhérente de la Bibliothèque Municipale. Ces livres appartiennent au Conseil Général du Loiret et à la Bibliothèque de Chuelles. Le montant total de la somme réclamée à xxxxxxxxxxxxxxx sera de 24,50 € (vingt quatre euros cinquante centimes)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de rembourser le Conseil Général et demandera le paiement de la somme à xxxxxxxx
- Accepte que la Bibliothèque Municipale rachète les livres perdus et demandera le paiement de la somme à xxxxxxxxxxxxxxx.

**N°011/2015**  
**INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait des bénévoles s'occupant de la Bibliothèque Municipale d'informatiser celle-ci.

L'informatisation de la Bibliothèque permettra une meilleure gestion des entrées et des sorties et améliorera le service pour les lecteurs (réservation de documents, etc.).

Un second poste informatique permettra au public l'accès internet et aux catalogues de la Bibliothèque Municipale et de la Médiathèque Départementale.

Après plusieurs visites de bibliothèques équipées, différents devis de logiciels et de matériels ont été demandés.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES**  
**17 février 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte les devis présentés :
  - Mobilier (Manutan) : 1.815,30 € T.T.C.
  - Matériel informatique (Conforama) : 415,83 € T.T.C.
  - Logiciel Winbiblix (Biblix Systèmes) : 2.358 € T.T.C.
- Demande l'attribution d'une subvention d'action spécifique pour cette informatisation auprès du Conseil Général du Loiret
- Sollicite du Conseil Général du Loiret l'autorisation de préfinancer ces acquisitions
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces acquisitions
- Les crédits seront inscrits au budget primitif 2015.

**N°12/2015**

**DEVIS SONORISATION DES DIFFERENTES MANIFESTATIONS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise ASEA de Châlette sur Loing pour la sonorisation des différentes manifestations pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour :

- Sonorisation cérémonies commémoratives 08 mai et 11 novembre : 600 €
- Sonorisation bal et feu d'artifices du 14 juillet : 1.050 €
- Sonorisation et distribution électrique de la Fête de l'Automne du 06/09/2015 : 480 €
- Son et lumières du 11 juillet : 3.800 € ou 10 et 11 juillet : 4.350 € (dates à voir avec les organisateurs du spectacle).
- Les crédits seront inscrits à l'article 6232 du budget primitif 2015.

**N°013/2015**

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - BAREME CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES**

Pour pouvoir bénéficier du soutien financier de la CAF du Loiret pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement il est obligatoire pour les gestionnaires de ces structures d'appliquer soit un tarif selon le barème tenant compte des capacités contributives des familles, basé sur le quotient familial CNAF, soit un taux d'effort maximum de 1.34 % sur le quotient familial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'appliquer le tarif selon le barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**BAREME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES ACCUEILS DE LOISIRS SANS  
HEBERGEMENT A COMPTER DU 1er JANVIER 2015**

<b><u>QUOTIENT FAMILIAL CNAF</u></b>	<b><u>PARTICIPATION FINANCIÈRE MAXIMALE PAR ENFANT 2014 pour une journée de 8 heures</u></b>
<b>&lt; 198</b>	2.16
<b>De 198 à 264</b>	2.88

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES**  
**17 février 2015**

<b>De 265 à 331</b>	3.71
<b>De 332 à 398</b>	4.53
<b>De 399 à 465</b>	5.56
<b>De 466 à 532</b>	6.49
<b>De 533 à 599</b>	7.52
<b>De 600 à 666</b>	8.76
<b>De 667 à 710 inclus</b>	9.89

**DEVIS INSTALLATION SYSTÈME DE SECURITE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal différents devis concernant l'installation de système de sécurité à la mairie et au bâtiment technique.

Après l'examen de plusieurs devis celui l'entreprise CTCAM est retenue.

**DATES DES PROCHAINES REUNIONS**

Commission environnement : 07 mars à 09 heures et 24 mars à 19 heures

Commission loisirs : 31 mars à 20 heures 30 (inviter les associations)

C.C.A.S. : 25 mars à 20 heures

Conseil Municipal : 25 mars à 20 heures 30

**ACTES D'URBANISME**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les actes d'urbanisme (PC, DP, etc.) de notre commune ne seront plus traités par les services de la Direction Départementale de l'Équipement de Montargis. Un rapprochement vers les services de l'Agglomération Montargois est à l'étude.

**BUREAU ELECTORAL – ELECTIONS DEPARTEMENTALES**

Le Conseil Municipal établit le bureau électoral des élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

**TRAVAUX RUE DE DOUCHY**

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal le montant des différents devis reçus pour les travaux d'aménagement de la Rue de Douchy. Ces devis sont actuellement examinés par le cabinet d'études ECMO pour vérification.

Le rapport du cabinet d'études sera remis le mercredi 04 mars 2015 à 16 heures.